



DOSSIER D'INSCRIPTION

Accueil de loisirs

Morteaux-Couliboef

Année scolaire 2022-2023



Les Francas du Calvados
Bastien LAIGNEAU GARNIER – Directeur du centre de Loisirs
Maison des Associations-1018 Grand Parc 14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02.31.47.61.61 / 07.87.08.77.24
Courriel : morteaux@francasnormandie.fr



Responsable légal de l'enfant

	PERE	MERE	Autre (préciser :)
Responsable légal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facture à envoyer à	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom			
Prénom			
Adresse complète			
Téléphone			
E-mail			
Profession			
Sécurité sociale	Nom et prénom de l'assuré auquel l'enfant est rattaché :		
	N° :		Adresse Caisse :
Allocataire	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA Nom et prénom de l'allocataire :		
	N° :		Adresse Caisse :
	Montant du quotient familial (<i>obligatoire</i>) :		

Enfant(s) à inscrire

Nom	Prénom	Né(e) le :	A :

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'(LES) ENFANT(S) ET/OU A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Lien	Nom	Autorisé(e) à venir chercher l'enfant ?	A prévenir en cas d'urgence ?	Téléphone

- **Qui exerce l'autorité parentale ? :**
 Père mère autre (précisez)
- **Au moment du séjour, qui a la garde de l'enfant ? :**
 Père mère autre (précisez)
- **Y-a-t-il une personne interdite de visite ? :**
 Père mère autre (précisez)
- **Y-a-t-il une personne interdite de contact ? :**
 Père mère autre (précisez)
- **Adresse de résidence quotidienne de l'enfant :**
 Père mère autre (précisez)
 Famille d'accueil (précisez Nom / Adresse / Téléphone)

 Etablissement (précisez Nom / Adresse / Téléphone)

**Pièces à fournir au moment de l'inscription :
L'inscription sera définitive qu'à réception de ces pièces**

	Oui	Non	En attente
Dossier complété et signé			
Fiche d'informations et fiche sanitaires de liaison pour chaque enfant			
Allocataire CAF ou MSA : Attestation précisant le montant de votre quotient familial			
Non allocataire : Dernier avis d'imposition			
Attestation Caisse Primaire d'Assurance Maladie			
Photocopie de votre carte de mutuelle complémentaire			
Fiche d'inscription pour chacune des périodes choisies			
Acompte de 50% du montant total			
Bourse du conseil départemental (été uniquement)			
Bourse Jeunesse en Plein Air			
Prise en charge comité d'entreprise			
Notification de prise en charge ou l'accusé de réception de demande de reconnaissance par la MDPH pour les enfants porteurs de handicap			

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e)....., responsable légal de(s) l'enfant(s) déclare :

	Oui	Non
Avoir pris connaissance des conditions générales liées à l'inscription et m'engage à les respecter		
Autorise mon(mes) enfant(s) à participer à toutes les activités du centre de loisirs ou du séjour permises par la réglementation des accueils collectifs de mineurs (sorties à pied, en vélo, en bus, à la piscine, à la mer en camping, ...)		
Autorise mon(mes) enfant(s) à se baigner		
Autorise la prise de photographies, de sons ou de vidéos, représentant mon enfant dans le cadre des activités mises en place par l'association « Les Francas »		
Autorise la diffusion et la publication des enregistrements audio, photographies ou vidéos le représentant sur les pages Facebook : Francas Calvados et Morteaux Francas ainsi que sur le site : http://francas-calvados.fr		
Autorise la diffusion et la publication des photographies ou vidéos le représentant sur tout support d'information relatif à la promotion d'activités		
Autorise mon(mes) enfants(s) à rentrer seul		
Dégager la responsabilité du directeur et des organisateurs du centre en cas d'accident qui surviendrait en dehors des heures d'accueil à l'extérieur du centre, notamment sur le trajet entre le centre et mon domicile		
Confirmer l'exactitude des renseignements ci-dessus		

Signature du représentant légal
(précédée de la mention lu et approuvé) :

Date :



CONDITIONS GENERALES

L'association départementale des Francas du Calvados est une association d'Education Populaire organisatrice d'accueils collectifs avec et sans hébergement et une fédération d'organismes locaux.

L'organisation dans une commune d'un centre de loisirs par les Francas du Calvados se fait dans le cadre d'une adhésion de la commune à l'association.

Les Francas du Calvados œuvrent à promouvoir les Droits de l'Enfant et à développer la réflexion et l'action autour des loisirs éducatifs pour tous les enfants.

• INSCRIPTION ET TARIFICATION :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles conformément aux exigences de la CAF, ce quotient est calculé comme suit :

$$QF = \frac{1/12^e \text{ des ressources annuelles} + \text{prestations familiales mensuelles éventuelles}}{\text{nombre de parts du foyer}}$$

Une journée ACM (Accueil collectif de mineurs) coûte à la famille : Tarif Francas selon le QF

- Aide CAF ou MSA
- Aide mairie (si convention avec la commune)
- Aides diverses (Conseil Départemental, Comité d'Entreprise, ...)

Un acompte de 50% du coût du séjour doit obligatoirement être joint à votre dossier, le montant des différentes bourses fournies sera déduit du total de cet acompte. L'acompte sera encaissé au début du séjour, mais il est possible de différer l'encaissement sur demande.

Remplir un dossier d'inscription et une fiche sanitaire par enfant. Pour les autres pièces à fournir, un seul exemplaire par famille suffit.

Les places étant limitées, les premiers inscrits seront prioritaires.

• PAIEMENT :

Le solde du séjour doit être réglé, sans rappel de notre part, dès réception de la facture. Des pénalités dues à d'éventuelles relances pourront être réclamées.

Sont acceptés comme titres de paiement, pour les accueils collectifs sans hébergement, les bons de la MSA, les chèques-vacances (ANCV), les aides privées issues des organismes d'embauche des parents, les bourses de la JPA et du Conseil Général (*demande de bourse à effectuer directement auprès des organismes concernés – avant le 1^{er} mai pour le Conseil Général*), ainsi que les aides spécifiques locales. Tout cela sous réserve d'une attestation officielle de prise en charge valide et originale jointe à l'inscription.

Sont exclus les chèques CESU.

Pour les accueils collectifs avec hébergement (mini-camps), sont également acceptés les bons de la CAF et de la MSA.

Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et comités d'entreprises devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à notre association.

LE PRIX COMPREND :

Pour les accueils collectifs sans hébergement (Centres de loisirs)

- Les frais d'organisation, d'alimentation, d'encadrement, d'activités et de déplacement ;
- Un supplément sera demandé lors des accueils collectifs avec hébergement courts (mini camps) afin d'abonder aux frais supplémentaires (hébergement, alimentation, activités) ;
- L'indemnité contractuelle pour les accidents dont le participant pourrait être victime.

Pour les accueils collectifs avec hébergement de plus de trois nuits

- Les frais d'organisation, d'alimentation, d'hébergement, d'encadrement, d'activité et de déplacement sur le lieu du séjour ;
- Le rapatriement sanitaire en cas d'accident grave ou de maladie grave survenue à plus de 100 kilomètres du domicile ;
- Les frais de secours si nécessaire.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- La couverture du vol de biens personnels, de l'argent liquide et des bijoux ;
- L'assurance en responsabilité civile de l'enfant, qui doit être couverte pour cette activité ;
- Les frais de déplacement pour se déplacer sur le lieu du centre de loisirs ;
- Les frais pharmaceutiques et médicaux éventuels qui seront facturés. Nous vous transmettrons à ce moment les documents nécessaires pour obtenir le remboursement auprès de votre caisse d'assurance maladie et, le cas échéant, de votre mutuelle.

● L'INSCRIPTION EST DEFINITIVE :

A réception du présent dossier dûment rempli et accompagné des documents demandés, sous réserve de disponibilité de place.

Elle vous engage à :

- Répondre à toute demande de documents concernant la santé physique et mentale de l'enfant ;
- Régler le solde dans les délais mentionnés au paragraphe paiement ;
- Avertir dès que possible des modifications dans les dates d'inscription, au plus tard une semaine avant.
- Adhésion obligatoire aux Francas du Calvados

● ANNULATION :

L'association se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement du séjour. Il en est de même en cas d'actes délictueux. Dans ces circonstances le séjour reste dû en totalité.

En cas d'annulation de la part de la famille, l'ensemble de la période ayant fait l'objet d'une inscription reste dû, sauf dans le cas d'une impossibilité majeure (un certificat médical ou une pièce attestant la gravité de la cause d'absence sera demandé) ou dans le cas d'une absence prévue une semaine avant au minimum.

- **RECLAMATIONS :**

Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 60 jours après la fin du séjour par téléphone mais elles devront obligatoirement être suivies d'un courrier.

Ces conditions générales pourront être reconsidérées dans le cadre des conventions passées avec nos clients, collectivités et comités d'entreprises.

Les prix mentionnés dans les tarifs sont valables sous réserve d'erreur de composition.

Les activités et programmes annoncés ne sont pas contractuels et feront l'objet d'un travail pédagogique avec les enfants. Ainsi, l'ensemble de la proposition de départ peut être modifiée par les enfants. Les projets de départ (mini camps) seront malgré tout prévus en avance afin de permettre à tous de s'organiser.

- **LE DROIT A L'IMAGE :**

L'association pourra utiliser des photos réalisées pendant les activités dans des documents de présentation des accueils collectifs les années suivantes ou lors de la promotion des Droits de l'Enfant, sauf si une demande écrite refusant l'autorisation de photos est parvenue auprès de l'association départementale des Francas du Calvados.

- **INFORMATIQUE ET LIBERTES :**

Chaque participant à un droit d'accès et de rectification sur les fichiers informatiques des inscriptions.

- **ASSURANCE :**

Nous vous informons que les Francas du Calvados sont assurés auprès de la MAIF. Cette assurance couvre la garantie en responsabilité civile (organisateur, exploitants des locaux, préposés et participants). Cette assurance ne couvre pas les dommages individuels (sans tiers) que votre enfant pourrait causer lors des activités du centre de loisirs et des campings. Il est donc de votre intérêt de compléter cette garantie par un contrat d'assurance personnel couvrant les dommages individuels.

Informations pratiques

	Oui	Non
Votre enfant a-t-il déjà fréquenté un centre de loisirs ?		
Un centre Francas ?		
Votre enfant est-il déjà parti en vacances collectives ?		
Votre enfant est-il porteur d'un handicap ?		
Votre enfant fait-il la sieste ?		
Avec un doudou ?		
Votre enfant sait-il nager ?		

Attentions particulières :

Si votre enfant est porteur d'un handicap, merci de préciser lequel ainsi que les recommandations particulières :

.....

Si votre enfant est porteur d'un handicap, fait-il l'objet d'une reconnaissance auprès de la MDPH ? OUI NON

Y a-t-il des attentions particulières, concernant l'enfant, que vous souhaitez transmettre à l'organisateur concernant l'organisation des vacances (transport, facturation, situations éducatives, ...) ?

.....

Y a-t-il des attentions particulières, concernant l'enfant, que vous souhaitez transmettre au directeur(trice) du centre concernant la vie quotidienne et besoin de l'enfant (rite d'endormissement, envie d'activité déjà exprimée, ...) ?

.....

